

Séance du 18 décembre 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	12 décembre 2023	12 décembre 2023
19	14	14 + 2		

Délibération 2023_12_04 : Demande de subvention communale de la Société des fêtes pour le char du Père Noël

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD.

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).

Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

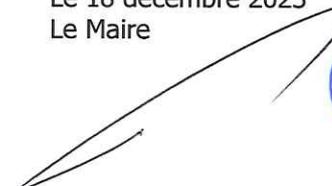
Martine Lleu, rapporteuse, informe qu'une demande de subvention de l'Association de la Société des fêtes a été déposée le 5 décembre pour un montant de 150€ pour une aide annuelle à l'achat du matériel et des fournitures pour la construction du char du Père Noël le 24 décembre. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la Majorité, avec 2 voix Contre (Mme Yvon et M. Proquin) :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de verser la somme 150€ à la Société des fêtes pour l'achat du matériel et des fournitures pour la construction du char du Père Noël,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 18 décembre 2023
Le Maire


Denis DUBOURGNOUX

